



N° 52

Le 7 mars 1991

M. CLARK ANNONCE LA LEVÉE DES SANCTIONS CONTRE LE KOWEÏT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement avait amendé le Règlement sur les sanctions contre l'Iraq et le Koweït pour garantir la levée des mesures touchant le Koweït et le maintien de celles qui affectent l'Iraq. L'amendement donne effet à la Résolution 686 (1991), adoptée par le Conseil de sécurité le 2 mars 1991, en assurant que le Règlement cesse de s'appliquer au Koweït.

Dorénavant, les Canadiens et les sociétés canadiennes pourront mener librement des transactions commerciales et financières avec le Koweït. Toutefois, comme l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore levé ses sanctions contre l'Iraq, le Règlement continuera de s'appliquer à ce pays.

La rapidité de l'action prise par le Gouvernement du Canada confirme son engagement envers le gouvernement et le peuple du Koweït d'accélérer le plus possible la reconstruction de leur pays.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Pupitre de la crise du Golfe
Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 992-6346